



## Décision 01-2025

### Plan de gestion écologique des espaces publics Sollicitation de l'Agence de l'Eau pour l'achat d'une tondeuse hydraulique

Madame la Maire de GENECH,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°005-2023 du 1<sup>er</sup> mars 2023 portant sur la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal complétée par la délibération n°046-2024 du 17-09-2024,

et notamment le 25° « De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions. Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

La ville de GENECH, en partenariat avec le cabinet OUVERT a mis en place en 2024 son Plan de gestion écologique des espaces publics.

Le plan de gestion écologique des espaces publics apporte une cohérence à l'échelle de la commune pour des aménagements en faveur de la biodiversité, reconnecter les continuités écologiques, mettre en place des pratiques d'entretien adaptées, différenciées, définies en fonction des besoins et des usages de chaque site.

Afin de poursuivre et de pérenniser cette démarche, la ville souhaite acquérir un nouveau matériel qui permettra aux agents de gagner en temps et en efficacité.

Considérant le 12<sup>ème</sup> programme (2025-2030) de l'Agence de l'Eau.

#### Décide

De solliciter l'Agence de l'Eau au titre de son 12<sup>ème</sup> programme 2025-2030, pour le financement de l'acquisition d'une tondeuse hydraulique destinée à la gestion des surfaces enherbées à hauteur de 10 000€.

Le montant de l'acquisition est de 30 000€ HT.

Fait à GENECH, le 29 janvier 2025

Anne WAUQUIER  
Maire de GENECH

